

Le Budget Primitif 2025 de la commune de Jugeals-Nazareth voté le 3 Avril



Le budget primitif est un document prévisionnel qui présente l'ensemble des recettes et des dépenses de la commune pour l'année civile. Il est réparti en deux sections : **fonctionnement** et **investissement**, et doit être **équilibré**, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes dans chaque section. Ce document doit refléter une prévision **la plus sincère**.

Fiscalité locale :

La commune reste impactée par :

- sa contribution au **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**,
- sa participation au **Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)**,
- et par la baisse continue des **aides de l'État**.

Malgré ces contraintes, le Conseil Municipal a choisi de **ne pas augmenter les taux des taxes locales en 2025**, qui restent donc identiques à ceux de 2024 :

Taxe	Taux
Taxe d'habitation	10,68 %
Taxe foncière sur le bâti	40,64 %
Taxe foncière sur le non bâti	125,54 %

Les chiffres principaux de ce budget sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues (total : 723 537,81 €)

1. **Charges à caractère général (Chapitre 011) : 226 255,81 €**
Inclut notamment les dépenses liées aux activités du CCAS.
2. **Charges de personnel (Chapitre 012) : 360 000 €**
En hausse pour accompagner l'évolution des carrières, les revalorisations légales et la création de **2 postes** pour le nouvel **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) communal**.
3. **Atténuation de produits (Chapitre 014) : 38 828 €**
Liées au FNGIR et au FPIC.
4. **Charges de gestion courante (Chapitre 65) : 50 565 €**
Indemnités des élus, contributions obligatoires, subventions aux associations.
5. **Charges financières (Chapitre 66) : 5 050 €**
Intérêts d'emprunts.
6. **Virement à la section d'investissement (Chapitre 023) : 41 504 €**
Permet d'autofinancer une partie des investissements.

Recettes prévues (total : 723 537,81 €)

- **Fiscalité locale** : 484 552 €
- **Dotations et participations de l'État** : 106 854 €
- **Produits des services (dont ALSH)** : 64 600 €
- **Autres produits (location salle polyvalente, atténuations de charges...)** : 11 000 €
- **Résultat reporté de l'exercice précédent** : 51 420,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses prévues (total : 229 338,61 €)

1. **Immobilisations corporelles (Chapitre 21) : 152 600 €**
Principalement pour le **programme d'aménagement du bourg**.
2. **Remboursement du capital des emprunts (Chapitre 16) : 33 500 €**
3. **Solde d'exécution négatif 2024 à couvrir : 43 238,61 €**

Recettes prévues (total : 229 338,61 €)

1. **Subventions confirmées (Chapitre 13) : 21 880 €**
2. **Emprunt d'équilibre (facultatif) (Chapitre 16) : 95 000 €**
En complément des subventions sollicitées — 175 000 € auprès de l'État, 74 000 € auprès du Département — pour financer la première phase du projet de réaménagement du bourg, dont le coût total s'élève à 370 000 €, un emprunt pourrait être envisagé. Toutefois, si l'ensemble des subventions escomptées (soit 270 880 €, représentant 73,21 % de l'investissement) est accordé, cet emprunt ne sera pas nécessaire.
3. **Dotations et fonds divers (Chapitre 10) : 69 669,61 €**
Dont le **FCTVA**, la **taxe d'aménagement** et des **excédents de fonctionnement capitalisés**.
4. **Recettes d'ordre : 42 789 €**

CONCLUSION



Le budget primitif 2025 est élaboré dans un **esprit de rigueur et de responsabilité**. Il permet :

- De **répondre aux besoins du quotidien** de la commune et de ses habitants.
- De **continuer à investir** dans le cadre du projet d'aménagement du bourg.
- De **préserver l'équilibre financier**, tout en anticipant un éventuel recours à l'emprunt si certaines subventions ne sont pas obtenues.

Ce budget a été **validé par la DGFIP** avant son vote, tant sur le fond que sur la forme.

La commune conserve un **fonds de roulement solide**, garantissant une trésorerie suffisante.

Notre capacité d'autofinancement, encore modeste, est désormais **positive** et progresse vers un niveau qui permettra de futurs investissements.

Richard LANDRAUD

1er Adjoint

Ps : Un point de situation financière de la commune vous sera présenté dans un prochain bulletin.